

Douzième Année. — N° 81.

Prix du numéro 10 centimes.

Dimanche 10 Octobre 1897.

Bureaux: Rue de la Serre, 58.

LA FEDERATION HORLOGERE

ABONNEMENTS

	Six mois:
Suisse	Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—	

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 »
Minimum d'une annonce 50 cent.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Exposition nationale Suisse Genève 1896

Les collaborateurs officiels de l'Exposition nationale Suisse de 1896, ont reçu la gracieuse lettre suivante, accompagnant le diplôme de l'Exposition, portant la mention :

LE COMITÉ CENTRAL
DÉCERNE UN
DIPLÔME COMMÉMORATIF
POUR SERVICES RENDUS

C'est là une délicate attention et le diplôme constituera un précieux souvenir pour ceux qui ont contribué à l'organisation et au succès de l'Exposition de Genève, cette superbe manifestation de notre génie national.

Genève, le 6 octobre 1897.

Monsieur,

Dans peu de semaines, le Comité central aura entièrement terminé sa tâche et pourra se dissoudre.

Parmi les derniers devoirs qui lui restent à remplir, il en est un qui lui tient particulièrement à cœur : celui de remercier les membres des Commissions permanentes, des Comité de groupes et du Jury des récompenses de leur collaboration assidue.

L'Exposition a été une grande et magnifique œuvre collective. Innombrables sont les efforts individuels qui se sont concentrés sur elle. Sans ce concours général, surtout sans l'appui si fidèle et si actif de ses collaborateurs officiels, le Comité central n'aurait pu accomplir son mandat. Et ces collaborateurs n'ont agi que dans le sentiment de leurs devoirs de citoyens ; non seulement ils ne pouvaient espérer retirer aucun avantage proportionné à leur travail, mais encore ils ont dû bien souvent négliger leurs affaires et sacrifier leurs intérêts particuliers à celui du pays.

Vous avez, Monsieur, pris une large part, dans la sphère d'activité que nous vous avions indiquée, à l'entreprise nationale. Vous voudrez bien, en faible témoignage de notre reconnaissance, accepter le diplôme de l'Exposition.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL :

Le Président. Le Secrétaire général,
TH. TURRETTINI. PAUL PICTET.

Information

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison

The Imperial Watch Company
Ludgate Circus Imperial Buildings, Londres E. C.
au Secrétariat général de la Chambre cantonale du Commerce, à la Chaux-de-Fonds.

Une appréciation sur le nouveau tarif américain

Le nouveau tarif américain est apprécié de la façon suivante par la Chambre de commerce française de New-York :

La partie la plus directement remarquable de la loi Dingley est celle qui impose des droits d'entrée sur les produits employés dans l'industrie, principalement sur la laine, le bois et les peaux, sans parler du borax, du lin, du chanvre, du charbon, du minerai de plomb, etc.

Toutes ces taxes sur les matières premières ont un caractère double. D'une part, elles sont des invites à l'appui d'une certaine classe d'électeurs qui, dans le cas de la laine, par exemple, sont supposés devoir être des fermiers, et de l'autre, elles constituent des concessions intéressées à certains syndicats puissants, entre autres, les « Lumber Lords », le « Cattle Trust » et le « Lead Trust ».

Ce mélange de démagogie et de corruption est simplement révoltant, mais nous croyons qu'il est le simple précurseur de la fin. Le monstre mourra très probablement de son propre venin. Déjà les fabricants sur lesquels, il y a vingt ans, les protectionnistes s'appuyaient principalement, sont devenus soit ouvertement hostiles, soit indifférents, et il est fort probable que les

agriculteurs le deviendront dans un temps donné. Leurs produits sont établis par la vente du surplus sur les marchés étrangers. Le profit, généralement insignifiant et souvent illusoire qu'ils peuvent faire, n'est pas une compensation pour le mal direct qui découle de la vente de leurs faveurs aux riches monopoleurs. Le fermier du Sud, lui-même, ne croira pas que la « protection » qu'on lui accorde contre le coton égyptien puisse compenser le droit dont on frappe ses sacs et sa corde. Quand la « protection » agonisera, elle ne sera pas rendue à la vie par une infusion de sang tiré des veines de l'agriculture. On pourrait, avec à-propos, paraphraser le mot célèbre des Girondins et s'écrier : « Protection » ! que de crimes se commettent en ton nom !

Congrès international de la propriété industrielle

Ce Congrès s'est ouvert le 3 octobre, à Vienne, avec deux cents participants de tous les pays. La Suisse y était représentée par MM. Huber-Werdmüller, de Zurich, et Imer-Schneider, de Genève.

Les travaux du Congrès ont pour but l'adhésion à l'Union internationale de ceux des pays qui n'y font pas encore partie et l'extension de la convention à des objets qui ne sont pas encore réglés internationalement. L'un des principaux objets à l'ordre du jour était l'abolition ou tout au moins l'atténuation des dispositions législatives d'après lesquelles dans beaucoup de pays les brevets sont annulés pour cause de non exploitation dans le pays, avant même que l'industrie dudit pays ait manifesté le moindre désir d'exploiter l'invention brevetée.

Cet état de choses enlève souvent au brevet suisse, par exemple, tous les

avantages qu'il serait en droit d'espérer réaliser dans d'autres pays. Une proposition présentée par le secrétaire pour la Suisse, M. Imer-Schneider, tend à l'introduction dans la convention internationale du système existant à cet égard dans la loi suisse, qui tient un compte équitable tout à la fois des intérêts des inventeurs et de ceux du pays.

(Suite dans le *Journal de Genève* du 9 octobre.)

Au Japon

Une nouvelle loi qui va être mise en exécution bientôt, cause de sérieuses appréhensions aux étrangers. En voici deux articles significatifs :

« I. Les étrangers résidant au Japon et se livrant à n'importe quel commerce et industrie sont soumis à une taxe de 4 %, calculée d'après le capital employé, la valeur des affaires traitées, les rentes perçues et le nombre des employés. »

« XXXII. Les personnes soumises aux stipulations de l'art. I devront tenir en ordre les livres mentionnant l'achat, la vente, l'argent reçu et dépensé, et tous les faits relatifs à leurs affaires. »

« XXXIII. Les perceuteurs de taxes inspecteront ces livres et auront le droit de poser des questions à la personne engagée dans cette affaire. »

Il est facile de prévoir les difficultés que suscitera cette loi lorsqu'elle sera appliquée ; nombreux seront les étrangers qui ne voudront pas laisser le perceuteur mettre le nez dans leurs affaires craignant, avec raison, que leurs concurrents indigènes n'en soient instruits.

Les bienfaits des grèves

Le *Daily Telegraph* dit que la grève des mécaniciens a coûté jusqu'ici, aux patrons et aux ouvriers, la somme de 714,000 livres sterling = 17,850,000 francs.

L'industrie d'autre pays, de l'Allemagne principalement, a largement bénéficié de la grève anglaise.

Etalon d'or

Suivant une dépêche de Lima au *Herald*, la Chambre des députés péruvienne a adopté l'étalon d'or à la majorité d'une voix.

Deux industries spéciales à la Suisse

Le bureau fédéral de statistique commerciale à Berne, dans un rapport comparatif sur le mouvement du commerce suisse pendant les années 1885 à 1896, fournit d'intéressantes données sur notre exportation. Parmi nos industries, il en est deux qui méritent d'être signalées. Elles fabriquent des produits alimentaires qui, paraît-il, sont fort appréciés au dehors. La plus ancienne, la farine lactée Nestlé, maintient depuis longtemps sa réputation : son exportation a flotté depuis douze ans entre deux millions et 2,781.000 fr. La plus récente est celle des produits Maggi, qui depuis ses premiers débuts, a vu son exportation s'élever à 400,000 fr. en 1887, à 275,000 en 1890, et qui, en progression constante, a atteint 1,759,000 fr. l'an dernier.

Le contrôle obligatoire de la bijouterie devant le Conseil national

M. Tissot (Neuchâtel) rapporte sur le postulat concernant les objets de bijouterie et d'orfèvrerie qui a été voté par le Conseil des Etats et qui est ainsi conçu :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner la question du contrôle obligatoire de tous les objets de bijouterie et d'orfèvrerie vendus au détail en Suisse et à présenter un rapport à ce sujet. »

M. Tissot au nom de la commission, propose d'adhérer au postulat voté par les Etats. Depuis longtemps des plaintes se font entendre, à Genève et ailleurs. Il se vend en Suisse beaucoup d'objets de bijouterie et d'orfèvrerie qui n'offrent aucune garantie comme titre. Il n'y a qu'une faible partie de la bijouterie et de l'orfèvrerie qui soient contrôlées. Mais ce n'est pas encore la généralité.

Le public réclame. On a senti qu'il fallait lui donner une garantie. Et on en est arrivé à une loi fédérale sur le contrôle des matières d'or et d'argent. Cette loi est sévère et elle est appliquée en toute justice.

De vives discussions ont eu lieu. D'aucuns voulaient en rester aux lois cantonales de Genève, de Neuchâtel, etc. Mais on a passé par dessus ces objections et fort heureusement on en est arrivé à une loi fédérale sur le contrôle. Personne ne nie aujourd'hui les bons résultats de cette loi, spécialement au point de vue de notre réputation à l'étranger.

De même la loi fédérale sur la vente de déchets d'or et d'argent a donné de bons résultats, malgré l'opposition qu'elle a soulevée au début.

On aura toujours de l'opposition quand il sagit d'une loi nouvelle. On se demande toujours si cette loi n'entrainera pas une certaine gène, ne violera pas la liberté. Mais il faut examiner à fond chaque fois quel est le remède à apporter. Dans cette circonstance-ci, l'orateur est persuadé que le Conseil fédéral pourra présenter des moyens qui seront acceptés par la majorité des intéressés.

A Genève, la majorité des intéressés est opposée, il est vrai, au contrôle fédéral obligatoire. Cependant, il y a une fraction nombreuse d'intéressés qui l'accepte et même qui la demande. Le but essentiel du postulat est que tous les objets de bijouterie et d'orfèvrerie qui sont vendus au détail soient contrôlés d'une manière obligatoire. M. Tissot ne comprend pas l'opposition qui s'est manifestée par l'adresse de l'Association genevoise des fabricants de bijouterie et de joaillerie. Les opposants se figurent qu'on va les gêner, qu'on va porter atteinte à leur commerce. Mais ils ont tort. Comment peut-on faire une opposition formelle à l'idée d'examiner la question.

La commission du Conseil national est d'accord avec le postulat et croit qu'un examen attentif permettra au Conseil fédéral d'apporter un remède à la situation actuelle que nous ne pouvons pas tolérer.

M. Calame-Colin craint qu'il n'y ait, derrière le postulat, des intentions protectionnistes ou bureaucratiques. N'a-t-on pas pour but d'entraver la concurrence étrangère ? La surveillance sera très difficile. Pourquoi ne pas introduire tout simplement dans la bijouterie un contrôle facultatif semblable à celui de l'horlogerie ?

Le contrôle de l'horlogerie n'est pas obligatoire. Il n'est obligatoire que lorsqu'on inscrit sur les boîtes 14 ou 18 karats, ou bien 800 ou 900 millièmes. Mais si on n'inscrit rien, le contrôle n'est pas obligatoire. Il se fabrique beaucoup de montres d'or avec des boîtes à un titre inférieur à 14 karats et qui ne sont pas soumises au contrôle.

L'orateur ne s'oppose pas au postulat, à l'étude d'un contrôle, mais à la condition que le mot obligatoire soit retranché. M. Calame

espère que le Conseil fédéral présentera une solution large, sans tracasserie ni vexation. L'industrie française se plaint beaucoup du contrôle obligatoire. Ne suivons pas l'exemple de la France. Le commerce a besoin de la plus grande somme de liberté possible.

L'orateur propose donc la suppression du mot obligatoire.

M. Comtesse constate qu'en France, le contrôle obligatoire a donné de mauvais résultats. Il demande instamment qu'on n'applique pas le même régime en Suisse. Ce régime aurait une répercussion aussi sur l'horlogerie. M. Comtesse est persuadé que l'examen du Conseil fédéral aboutira à un résultat négatif. La majorité des intéressés repousse le contrôle obligatoire.

M. Tissot répond aux orateurs précédents. Le contrôle pour l'horlogerie est obligatoire en fait pour les montres de 14 karats et au-dessus. L'orateur ne craint pas les représailles de la part de l'étranger. Nous devons prendre les mesures qui nous paraissent bonnes sans craindre les représailles de la part de l'étranger. En Russie, toute la bijouterie et l'orfèvrerie doivent être contrôlées. Et cette sévérité est favorable au commerce.

L'orateur combat l'amendement de M. Calame et demande au Conseil de voter le postulat tel quel. Si on enlève le mot obligatoire, le postulat n'a plus de sens. Le Conseil fédéral jugera dans sa haute sagesse.

M. Rossel constate que la majorité des intéressés ne réclame pas l'obligation du contrôle. Il n'y a par conséquent aucune nécessité d'apporter une nouvelle entrave à la liberté de commerce. D'autant plus qu'il est bien probable, quoi qu'en dise M. Tissot, que nous aurions des représailles à craindre de la part de l'étranger. L'orateur votera l'amendement Calame supprimant l'obligation.

M. le conseiller fédéral Lachenal a entendu cette discussion avec un vif intérêt. Le Conseil fédéral a été saisi d'une pétition de fabricants de bijouterie et d'horlogerie demandant le contrôle. Le Conseil des Etats a adopté un postulat demandant une étude et un rapport. Si le Conseil national adhère à ce postulat, le Conseil fédéral fera cette étude et ce rapport. Il se gardera de prendre parti aujourd'hui pour ou contre le contrôle obligatoire. L'orateur reconnaît qu'il peut y avoir des garanties nouvelles à donner au public. Sans doute, la bijouterie et l'orfèvrerie qui se vendent en Suisse sont bonnes. Notre industrie est honnête. Il faut le proclamer. Mais il y a aussi des marchandises importées. Il faut prendre garde.

Le Conseil fédéral accepte le postulat, comme il l'a déjà accepté du Conseil des Etats. Mais il n'a pas son siège fait. Il a déjà fait un questionnaire envoyé aux chambres de commerce, à tous les intéressés. Il sera heureux de s'entourer de tous les renseignements possibles.

Quant à l'amendement Calame, M. le conseiller fédéral Lachenal le repousse. La question qui se pose est celle du contrôle obligatoire. Supprimer le mot obligatoire équivaudrait à supprimer tout le postulat. Si on veut le postulat, il faut le voter tel quel.

L'orateur mentionne la pétition de l'Association des fabricants de Genève. A Genève, il y a deux courants, l'un pour, l'autre contre le contrôle. Cela montre combien la question est difficile et délicate.

En votation définitive tout le postulat est repoussé par 45 voix contre 17.

Ce résultat était prévu. Au fond, ce n'était pas du contrôle obligatoire de toute la bijouterie qu'il s'agissait, mais seulement de celle vendue au détail. La bijouterie vendue en gros, pour l'exportation, y échappait. Il y avait là quelque

chose d'illogique qui devait, faire sombrer le postulat.

De plus, la comparaison faite avec le contrôle des boîtes de montres n'avait pas sa pleine raison d'être, attendu que ce contrôle n'est obligatoire que si les boîtes portent les indications de titres garantis par la loi.

Cette question, insuffisamment étudiée, reviendra peut-être plus tard sur le tapis parlementaire. Pour le moment, nous ne pouvons qu'approuver la solution intervenue.

L'Avenir du Canada

A part les découvertes d'or qui sont plus ou moins problématiques, le Canada a des ressources plus importantes et plus stables.

Les Anglais ont nommé le Canada le grenier du monde et cela avec raison.

Les terres et les lacs du Canada sont de vrais trésors. Les mines, les forêts, les ressources industrielles sont sans limites.

Les scieries mécaniques d'Ottawa ont fourni 4,045,000 tonnes de bois en 1895.

Entre Montréal et les grands lacs, les eaux canadiennes offrent une force motrice de plus de 200 millions de chevaux. A 35 milles à l'ouest d'Ottawa, se trouve une mine de fer qui contient plus de 30 millions de tonnes de fer au dire d'un expert anglais.

La vie est bon marché au Canada, excepté dans l'Ouest et surtout dans la Colombie britannique.

Voici le prix de quelques denrées alimentaires :

Lard, de 0,50 à 0,60 la livre anglaise.
Boeuf, de 0,35 à 0,60 "
Pain, de 0,12 à 0,20 "
Beurre (frais), de 0,80 à fr. 1,20 la livre angl.
Fromage, de 0,50 à 1 fr. la livre anglaise.
Café, de 1 fr. à 2 fr. 25.

Lait, de 0,25 à 0,40 le quart.
Mouton, de 0,30 à 0,60 la livre anglaise.
Pommes de terre, de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 la mesure de 13 livres.

Sucre ordinaire, de 0,15 à 0,25 la livre.
Thé " de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 la livre.

Ce qui manque au Canada, ce sont les bras nécessaires à la culture du sol, à l'exploitation des forêts et des mines.

Tous les jours la population augmente, mais il y a place pour des millions.

Nouvelles diverses

Le dénombrement des habitants de la terre. — Les savants à l'âme mathématique ne doutent de rien.

A l'Institut international de statistiques de St-Pétersbourg, le Dr Körösy a proposé de faire le recensement général de la population du globe. Il propose de faire ce recensement en 1900.

Pour ce faire, il suffira de mobiliser un million d'agents sur une superficie de 70 millions de kilomètres carrés. La science n'admet pas d'impossibilités.

Ce sera l'un des clous de l'année de l'Exposition.

Timbres-poste. — Les journaux anglais donnent les prix payés à une vente aux enchères de vieux timbres-poste qui a eu lieu à Londres la semaine dernière. Parmi les timbres suisses, ceux de Bâle, de deux rappen, ont atteint 131 francs; les Genève *doubles*, 400 francs; ceux de Vaud, de quatre centimes, 475 fr.; ceux de Zurich, quatre rappen, 437 francs. Le timbre payé le plus cher est un Guyane britannique de 12 cents, bleu, qui est monté jusqu'à 650 francs.

Agence

Les annonces et abonnements sont reçus, pour la région biennoise et le canton de Soleure, chez Monsieur **Albert Chopard, comptable**, rue de la Gare, 1, à Biel.

Nous prions les personnes qui nous transmettent des offres ou des demandes de renseignements se rapportant à des annonces de bien vouloir répéter exactement le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 10 cts ou une carte postale pour la réponse.

Cote de l'argent

du 9 Octobre 1897

Argent fin en grenailles. . fr. 101.50 le kilo.

PAUL DITISHEIM

A LA CHAUX-DE-FONDS
11, rue de la Paix

fabricant en première qualité:

MONTRES DE TOUS STYLES

4 à 12 lig. cylindre, 6 à 13 lig. ancre

Polies, or mat, ou décorées en émaux toutes couleurs, joaillerie, peinture, monogrammes

PARURES-MONTRE

Modèles nouveaux à chaque saison

Calottes - montre pour la bijouterie
Boutons-Rosette, Bagues, Bracelets
et tous bijoux avec montre

4268

Montres boules et mouvements p. l'exportation

Chronomètres à ancre

p. hommes et p. dames av. bulletins de marche

Dernières récompenses :

3 prix à l'Observatoire de Neuchâtel 1895

Médaille d'or à l'Exposition de Genève 1896

Hors concours, Membre du Jury :

Exposition internationale, Bruxelles 1897

E. HENNIN BIENNE

35, rue de l'Hôpital, près de la Gare

HORLOGERIE GARANTIE

Spécialité de 8 à 12 lig.
or, argent et acier.

PRIX MODÉRÉS. 4317

Atelier de plantages ancre
en tout genre

4016

Petites et grandes pièces

Z. Barbezat-Robert, Verrières

Fabrique d'assortiments à ancre

A. ADAM, Chaux-de-Fonds

Spécialité de levées visibles, ancre et fourchettes d'une pièce sur pointages avec pierres serties, garantie parfaitement juste de force.



EMAILLERIE et PEINTURE

sur Boîtes de montres

MAISON T. A. FAIVRET.

CHAUX-DE-FONDS

EMAIL FAÇON NIEL
sur boîtes métal estampées, guichets

Ateliers outillés pour la grande série

Force motrice 4340 TÉLÉPHONE



Médailles d'argent. Paris 1878 e. 1889

Fabrique d'Aiguilles de montres

WAGNON FRÈRES

Ami Wagnon, sr

Genève — Chaux-de-Fonds — Locle

Aiguilles Louis XV ciselées, or
acier et composition dorée. Petites et grandes secondes, chronographe,
quantièmes, compteurs, etc. 3873

Fabrique d'Horlogerie SONVILLIER

Genres anglais 13 à 18"
remontoir à vue et bascule
16 à 20 lignes à clef.

Métal, acier et argent.

Id. Genres allemands 13 à 18"
remontoir à vue, argent galonné,
métal et acier. 4047

Tous les autres genres sur demande. Articles réguliers, qualité garantie, prix modérés.

Indicateur Davoine

Indicateur général de l'Horlogerie

Suisse et Pays limitrophes

Nouvelle année, la 53^{me}, 1898

Prix de souscription, broché fr. 3.—
Après l'apparition, " " 4.—
Pour l'Etranger, " " 4.50

Le fabricant du compteuse
Excelsior est prié de donner son adresse case 659, Chaux-de-Fonds. 4315

Mécanique de précision

Le poste de chef d'atelier dans une Ecole de mécanique de précision est à repourvoir.

Traitements minimum fr. 3000.

Adresser offres et certificats à la Direction du Musée Industriel, Fribourg (Suisse). 4514 H 3308 F

Schorpp & Vaucher

Chaux-de-Fonds

Nouveautés pour tous pays

Montres prêtes à livrer:

10" argent doré pavés variés.
10" " bouquets.
10" " oxidé "
10" acier incrustations arg. chiff.
10" " " sujets
10 et 11" acier bouquets fantaisie.
10 et 11" " bouq. fant. coeurs.
10 et 11" " incrustations arg. pierrieries.
11" acier peinture lunettes perles.
11" " fonds émail. 4367
11" " boîtes frappées fantaisie.

CLICHÉS ★

de Montres, Fournitures, etc.

Marques de fabrique

sont exécutés sur commande en gravure originale, soignée, d'après nature, dessins ou indications, à prix modérés par

l'imprimerie artistique R. HAFFELI & Cie

CHAUZ-DE-FONDS

Maison de la Banque Reutter & Cie
rue Léopold Robert, 40.

FABRIQUE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS

COMMISSION



Marque déposée

VVE DAVID WEIL

Téléphone N° 387

LA CHAUX-DE-FONDS

EXPORTATION

C. R. Spillmann51, Rue du Nord
LA CHAUX-DE-FONDS

Médaille d'argent à l'Exposition nationale suisse, Genève 1896

FABRIQUE DE BOITES OR

en tout genre et à tous titres

Spécialité de Boîtes fantaisie et Boîtes bijoux

Modèles déposés

Dernière nouveauté : Boîte or 11 et 11³/4 lignes, lépine grand guichet et savonnette avec peinture façon émail, incassable et inaltérable au frottement, dessins corrects, reproductions fidèles d'œuvres d'art, couleurs à volonté, grand choix de sujets divers, prix avantageux.

Spécialité de genres anglais avec lunettes sans joints. 4455

Fabrication de tout modèle d'après croquis ou sur description.

La véritable montre „Colombe“

Remontoir à ancre perfectionné, 13, 17 à 24 lignes

boîtes or, argent, acier et nickel
est préférée aux autres articles similaires

JEANNERET FRÈRES

St-IMIER (Suisse)



Spécialités sans concurrence :

Chronographes Compteurs
(Colombe)Compteurs de Sport
“EXCELSIOR”
(brevetés)renommés par leur exactitude
et leur bienfaire

MÉDAILLE D'OR

Bruxelles 1897 4516

FABRIQUE D'HORLOGERIE

LOUIS JAQUET

GENÈVE 1, Entrepôt, 1 GENÈVE

Spécialité de petites montres ancre

Prix très modérés

Exposition nationale suisse, Genève 1896

Médaille d'argent

MONTRES BON MARCHÉ GARANTIES

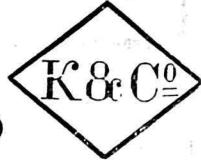
ancre et cylindre, Lépines 18"

en tous genres de boîtes

OUTILLAGE DE PRÉCISION

à l'usage des fabriques de montres, mécaniciens,
électriciens, etc. 4481Manufacture de Chézard, Sandoz & Cie
CHÉZARD (Suisse)**Kocher & Cie**

BÉVILARD (Jura bernois)



Marque déposée

Marque déposée

Grande Fabrique de Montres métal et acier
pour tous pays, grandeurs 16, 18 et 20 lignes, lépine cylindre

Nouvel échappement simplifié

4062

breveté en Suisse et à l'Etranger N° + 12491

EDOUARD HEUER & CIE

BIENNE (SUISSE)

Manufacture d'Horlogerie en tous genres
et pour tous pays

Spécialités : Chronographes simples, compteurs de minutes, Rattrapantes et Rattrapantes compteurs, en boîtes «hermétiques», or, argent, acier, plaqué or et métal.

Brevet 9407/189

Compteurs Sport. — Montres pour dames,
qualité bon courant. 4064

Pierres fines pour Horlogerie et Bijouterie

COMMISSION

EXPORTATION

A vendre
Belle maculature à 25 cts. le kilo.
 à la „Fédération Horlogère“.

A. BUTIKOFER ST-BLAISE (Neuchâtel)

Manufacture de montres pour tous pays
4002

Remontoirs et à clés

Spécialité pour l'Angleterre et ses colonies

Usine à vapeur — Marques déposées
Production 100 montres par jour.

COMPTOIR TH. ECKEL

J. J. LAULY

FONDÉ EN 1858

Renseignements commerciaux, Adresses, Contentieux et Recouvrements

BALE - BRUXELLES - LYON - ST-Louis

Recommandé à différentes reprises par le Ministre du Commerce en France

— Relations avec tous les pays du Monde —

Universellement apprécié par son excellente organisation, ses grandes relations et son travail loyal et conscientieux.

Tarif franco sur demande

4093

Fabrique de Galonnés et Plaqués pour lunettes

JULES MATHEY, BIENNE

Successeur de MARTHALER, MATHEY & Co

4269

Pendants, Couronnes et Anneaux
en tous genres

Téléphone Qualités soignées. Bienfacture garantie. Téléphone

A. BUTIKOFER à ST-BLAISE

Nouveauté en montres 15 et 19 lignes savonnettes.
Plaqué or avec mouvement ancre; bonne qualité.

Nouveauté en montre 19 lignes savonnettes.

Electrogilded avec de bons mouvements ancre et cylindre.

4345

Marques spéciales pour ces genres.

Savonnettes métal et acier en tous genres de 16 à 21 lignes cylindres.

Usine à vapeur

FABRIQUE „EXACT“

ARTHUR DIDISHEIM & Co

Montres or, argent, acier, nickel en tous genres

Fabrique à Chaux-de-Fonds (Suisse) Rue Léopold Robert, 60

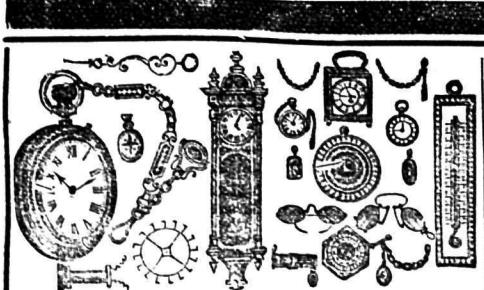
Fabrique à Morteau (Doubs)

Succursale à Paris, 30, Rue d'Hauteville, 30

Spécialité : La montre à Ancre
4006

„EXACT“ Qualité Solidité Garanties

Exportation



Impression soignée
de Prix-Courants et Albums
illustrés
pour l'HORLOGERIE
(Grande expérience)

Clichés d'articles courants
à disposition

Clichés nouveaux
(Spécialités)
d'après n'importe quel procédé
à prix très modérés.

Imprimerie Artistique R. HAEFELI & Cie
10, Rue Léopold Robert, 10 CHAUX-DE-FONDS Maison de la Banque Reutter & Cie.

Avis aux Fabricants

Affaire avantageuse. Les fabricants de montres Roskopf sont priés de déposer leur adresse au bureau du journal. 4519



HORLOGER
capable de diriger une fabrication d'ébauches soignées et compliquées est demandé.

Adr. offres écrites au bureau Albert Chopard, Biel 4521

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

ESCHER WYSS & Cie

A ZURICH

Succursale à RAVENSBOURG, Wurtemberg

Moteurs à gaz

Système Escher Wyss & Cie

Verticaux et horizontaux jusqu'à 50 chevaux et davantage.

Construction simple et solide, marche silencieuse, rendement supérieur, consommation de gaz la plus minime, utile pour tous les métiers, spécialement pour éclairage électrique. — Garanties étendues, références nombreuses.

4219

Moteurs à pétrole. — Moteurs hydrauliques.

Machines à vapeur, chaudières, turbines, pompes, machines à glace et à froid, machines à canneler, moulins à cylindre, etc.

= Catalogues et devis délivrés gratuitement =



BIENNE
SUISSE

REPRÉSENTANT

d'une fabrique suisse de montres à Vienne, disposant de références de premier ordre, ayant 30 ans d'activité dans cette branche, cherche la représentation d'un ou de plusieurs grands fabricants pour l'Autriche-Hongrie. 4513

Offres sous A. A. 4265 à Haasenstein & Vogler, Vienne I.

UNE maison d'exportation de Chaux-de-Fonds cherche un fabricant installé pour produire de grosses quantités de montres 4520

19 et 20 lig. ancre remontoir bascule (mouvements sans boîtes).

Adr. les offres Case postale 955.

Aux Fabricants

Un fabricant sérieux, bien monté pour la fabrication de montres or pour hommes, simples mais bonne qualité, peut envoyer son adresse avec prix, poids, calibre, etc., sous chiffre S. S. 999 à la Rédaction. — Commandes par séries et au comptant. 4522

NEUKOMM & MONTANDON

à St-IMIER (Berne) et GRANGES (Soleure)

Usines pour la fabrication du **plaqué or** sur tous métaux, du **galonné sur argent** pour lunettes de boîtes de montres, des pendants, des **couronnes** et des **anneaux** en tous genres et tous titres.

Lunettes refrottées à joint effacé en galonné.

Maison renommée pour la qualité et la bienfaire de ses produits, et pour la rapidité de ses livraisons

Livrailles moyennes quotidiennes	de galonné pour lunettes	9 à 11 kilogr.
	de couronnes	698 douzaines
	d'anneaux	780 dito
	de pendants	564 dito

Spécialités: Pendants argent ovales, cylindriques et ronds, etc., pour tous pays.

Couronnes et anneaux pour Allemagne, Belgique, Suède, Autriche, Russie, Italie, Espagne, Portugal, Angleterre, Amérique du Sud, Inde, Chine, Japon.

Assortiments cylindriques et ovales en acier, avec **couronnes et anneaux en plaqué or rouge, rose et jaune**, pour tous pays et en trois qualités.

Assortiments dits Roskopf, en argent, acier et en métal argentan ff. sur jauge spéciales, depuis la qualité la plus soignée à la qualité la plus courante.

Nos anneaux en plaqué or pour montres argent-galonné et acier, munis de notre marque de fabrique

N. M.

sont, quelque à un prix bas, garantis ; leur qualité s'est acquise une légitime réputation dans l'industrie horlogère et ils sont de plus en plus exigés sur les montres par les acheteurs étrangers.

4322
TÉLÉPHONE

ACHILLE HIRSCH

CHAUX-DE-FONDS

Nouvelle montre ancre
très avantageuse

TOSCA

NICKEL ACIER ARGENT FANTAISIE

4288 Pour tous Pays.

Fabrique mécanique de boîtes acier
en tous genres

— ROBERT GYGAX —

SAINT-IMIER

Spécialité de boîtes fantaisie
acier et argent :

Feuillages. Boules. Cœurs. Carrés. Coquilles, etc., etc.

4324 TÉLÉPHONE

J. Studer-Schild

GRANGES (Soleure)

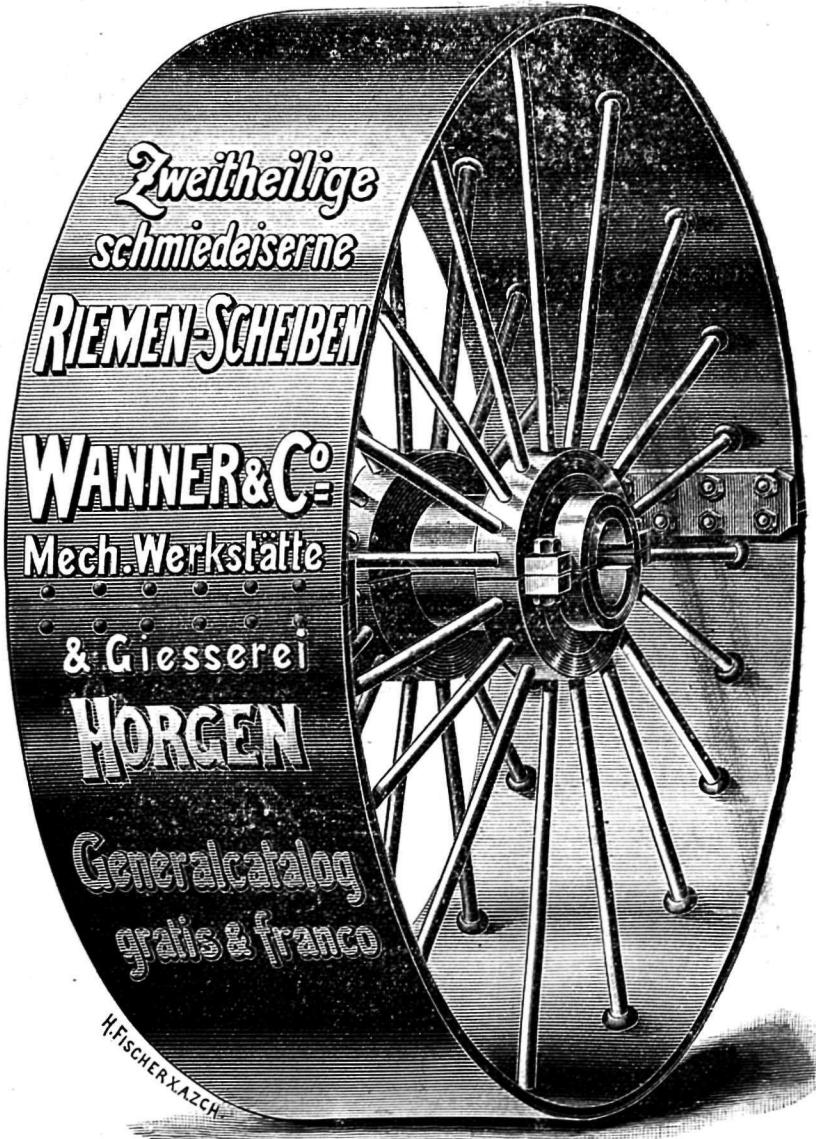
Manufacture de Montres

Ancre et Cylindre
EN TOUS GENRES

4261 SPÉCIALITÉ GENRE ANGLAIS

Clé et Remontoirs 12 à 21"

Echantillons à disposition. — Prix modérés.



Poulies en fer forgé en deux pièces.